

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 75

Objet : Contrat de concession de service public portant organisation de la gestion et de l'animation des Accueils collectifs de mineurs d'Algiun, de Digne-les-Bains, de L'Escal, d'Estoublon et de Moustiers-Sainte-Marie

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 11/02/2022

Appréhension agréée F. Jequier-cjcm

99_DE-404-200067437-20220209-75_09022022

Madame Sonia FONTAINE, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu les articles 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire (CTP) en date du 14 octobre 2020,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 15 octobre 2020 approuvant le principe de la concession de service public pour la gestion des Accueils collectifs de mineurs (A.C.M.) d'Aiglun, de Digne-les-Bains, de L'Escale, d'Estoublon et de Moustiers-Sainte-Marie,

Vu la publication le 26 janvier 2021 de l'avis de consultation pour l'attribution d'un contrat de concession de service public au BOAMP,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 29 juillet 2020 portant création de la Commission de concession de service public et désignation de ses membres,

Vu le procès-verbal de la Commission de concession de service public du 29 mars 2021 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu le procès-verbal de la Commission de concession de service public du 18 mai 2021 proposant à l'autorité territoriale d'ouvrir les négociations avec les trois candidats ayant remis une offre,

Les négociations ont été ouvertes avec les trois candidats ayant remis une offre soit avec les associations IFAC, Léo Lagrange Méditerranée et Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.

Les négociations ont donné lieu à plusieurs réunions de travail les 17 juin 2021 et 13 juillet 2021 et échanges de correspondances,

Vu l'avenant n°7 au contrat de concession de service public entre Léo Lagrange d'une part et Provence Alpes Agglomération d'autre part portant prorogation dudit contrat jusqu'au 30 avril 2022,

Considérant que l'offre pédagogique de l'IFAC cohérente avec les objectifs et valeurs du projet éducatif intercommunal est l'offre la plus lisible et la plus complète des trois offres,

Considérant que la contribution attendue de Provence Alpes Agglomération est la plus faible des trois offres sans augmentation de la tarification au public ni préjudice de la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel,

Considérant que l'IFAC assure Provence Alpes Agglomération de reprendre conformément à la réglementation, l'intégralité du personnel permanent actuellement employé par Léo Lagrange sans modification de leurs rémunération et avantages,

Considérant enfin la clarté et l'importance du dispositif de formation proposé par l'IFAC au bénéfice du personnel permanent employé pour la gestion et l'animation des Accueils collectifs de mineurs,

Considérant l'expérience reconnue de l'IFAC de la gestion d'Accueils collectifs de mineurs et de sa capacité, et de l'importance de ses moyens humains et financiers, à garantir à Provence Alpes Agglomération la continuité du service public,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le choix de l'association IFAC,
- d'approuver le contrat de concession de service public portant organisation de la gestion et de l'animation des Accueils collectifs de mineurs d'Aiglun, de Digne-les-Bains, de L'Escale, d'Estoublon et de Moustiers-Sainte-Marie

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application e3744e-E-imp100.com

98_DE-004-200067497-20220209-75_00022022

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat de concession de service public avec l'association IFAC.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-Logiciel.com

98_DE-004-200067437-20220209-75_09 022 022

